JURISGUIDE | GUIDE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATIONS EN SCIENCES JURIDIQUES

COMMENT TROUVER UNE REVUE ET UN ARTICLE JURIDIQUE ?

Cette fiche présente la méthodologie de recherche de revues juridiques imprimées et numériques et de publications dans ces revues.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Localiser une revue
2. Trouver des références d'articles
3. Trouver des articles en texte intégral

Dans le cadre de recherches juridiques, les publications dans les périodiques constituent certainement les ressources documentaires les plus fournies.

La recherche dans les catalogues de bibliothèque ou dans les différentes bases de données permet d'obtenir :

- Soit la localisation d'un périodique précis
- Soit les références bibliographiques d'un article (parfois accompagnées d'un résumé ou abstract ou de mots-clés)
- Soit un article en texte intégral

1. Localiser une revue

- Support papier

Pour localiser une revue, on utiliser profit les différents catalogues des bibliothèques qui répertorient tous les périodiques imprimés auxquels la bibliothèque est abonnée. Si la revue recherchée ne se trouve pas dans une bibliothèque, il sera possible d'utiliser le **SUDOC**, qui permet de recenser toutes les revues (imprimées et numériques) disponibles dans les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'environ 1500 établissements documentaires hors enseignement supérieur et de les localiser dans ces établissements. La recherche s'effectue au titre de la revue et non pas de l'article.

- Support électronique

Les revues électroniques sont signalées dans les catalogues de bibliothèque, au même titre que les revues imprimées. Souvent, des liens hypertexte permettent de passer d'un support à l'autre à partir des notices.

On dénombre également de plus en plus de bibliothèques qui proposent un accès à la liste de toutes les revues en ligne disponibles dans leurs locaux. Il est, de même, possible d'effectuer une recherche portant uniquement sur les revues en ligne à partir du catalogue en délimitant son périmètre de recherche à l'aide de filtres.

Certaines revues sont disponibles gratuitement en ligne même si cette pratique reste assez peu répandue dans le domaine juridique. On trouvera une sélection de revues universitaires et d'organismes officiels juridiques gratuites ou de revues juridiques libres dans l'article d'Emmanuel Barthe, intitulé "**revues juridiques en accès gratuit : une sélection**" (MAJ en janvier 2024), posté sur le blog **Precisement.org**.

Mir@bel (voir la fiche documentaire Jurisguide sur **Mir@bel**), portail en libre accès, est également un outil qui peut être très utile pour le juriste même s'il n'est pas spécifique à la discipline juridique. Piloté par L'ENTPE, la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (sous l'égide du Réseau des MSH), Sciences Po Grenoble et Sciences Po Lyon, ce site collaboratif liste les revues universitaires et permet de savoir si une revue existe en ligne et d'en connaître les modalités d'accès : accès ou non au texte intégral, accès aux sommaires, accès gratuit ou payant (dans ce cas, la base de données est indiquée), depuis quelle date, ... Au total, ce sont 22720 revues qui sont ainsi étudiées parmi lesquelles on dénombre

plus de 601 revues dans la thématique science politique, droit et vie publique.

2. Trouver des références d'articles

Les articles ne sont pas, en général, référencés dans les catalogues de bibliothèques universitaires. Pour faire une recherche d'articles sur un sujet ou thème, il faudra donc passer par une base de données bibliographiques. Celle-ci peut être interrogée à partir de mots clés et fournira en réponse une liste de références bibliographiques d'articles.

Il existe des bases de données bibliographiques commerciales, spécialisées en sciences juridiques. **Le Doctrinal**, qui permet de rechercher des articles dans les principales revues juridiques françaises, est la base de données bibliographiques incontournable dans le domaine juridique (voir fiche documentaire **le Doctrinal** sur Jurisguide).

En ce qui concerne le droit étranger, on peut citer les bases de données bibliographiques suivantes :

- **Index to Legal Periodicals and Books**, **Index to Foreign Legal Periodicals** ((voir la fiche documentaire Jurisguide sur **Index to foreign legal periodicals (IFLP)**), **LegalTrac** (voir la fiche documentaire Jurisguide sur **LegalTrac**)

Pour une recherche avec une approche sociologique ou historique, il est possible d'utiliser la base **Sign@l**. Cette base, en accès libre, regroupe près de 89 000 références d'articles, plus de 36 000 sommaires de revues en sciences humaines et sociales, depuis 1983 et avec, le cas échéant, l'accès au texte intégral.

Une fois les références des articles collectées, il faut le plus souvent se reporter aux catalogues ou aux outils de recherche de périodiques en ligne pour accéder à l'article lui-même en texte intégral. Cette recherche en deux temps peut rebuter l'usager. Il ne faudrait, cependant, pas négliger les bases bibliographiques car elles permettent au final des gains de temps appréciables. Par exemple, une base telle que **Le doctrinal** permet de faire une recherche thématique simultanée sur plus de 370 revues sans avoir à réitérer sa recherche base par base.

Notons d'ailleurs que les bases de données bibliographiques évoluent et qu'elles proposent de plus en plus l'accès au texte intégral de l'article pour une partie de leurs références. C'est le cas du **Doctrinal** (accès au texte intégral à une partie des articles de la *Gazette du Palais*, des *Petites affiches* ou des revues Dalloz, si la bibliothèque y est abonnée bien sûr) et pour **LegalTrac** (pour 380 revues environ).

3. Trouver des articles en texte intégral

Le nombre de revues, de niveau scientifique et sous forme numérique, est en constante évolution.

Pour se repérer dans le domaine juridique, voici quelques pistes :

- De nombreuses revues juridiques sont simultanément accessibles en format papier et en format en ligne (*AJDA, Gazette de Palais,* ...) D'autres revues n'existent qu'en ligne. C'est le cas, par exemple, des revues : ***Jurisdoctoria*** (droit public comparé/théorie juridique), ***Jus Politicum*** (droit politique).

- On trouvera un grand nombre de revues en ligne, consultables dans les bases de données produites par les éditeurs juridiques. Exemples : **Dalloz.fr** (voir la fiche documentaire Jurisguide **Dalloz.fr**), **Lexis 360 Intelligence** (voir la fiche documentaire Jurisguide **Lexis 360 Intelligence**), **Lexbase** (voir la fiche documentaire Jurisguide **Lexbase**), **Lamyline** (voir la fiche documentaire Jurisguide **Lamyline**), **Lextenso (voir la fiche documentaire Jurisguide La Base Lextenso)**. Sur le même principe, une base comme **Westlaw** (droit anglo-saxon) (voir les fiches documentaires Jurisguide **Westlaw Classic** et **Westlaw UK**) regroupe plus d'un millier de revues. Ces bases sont payantes, et consultables dans la plupart des bibliothèques de droit françaises.

- La base scientifique **Persée** (voir la fiche documentaire Jurisguide **Persée**) offre un accès libre et gratuit à des articles en texte intégral issus de publications de caractère scientifique, dans différents domaines. On compte 14 revues dans le domaine du droit (à partir du 1er numéro, dernières années non disponibles).

- La plateforme **OpenEdition Journals** propose un accès à plus de 665 revues en sciences humaines et sociales dont 95% sont disponibles en accès ouvert. On compte 23 revues en droit et criminologie (dernières années non disponibles).

- **Cairn.info** (voir la fiche documentaire Jurisguide **Cairn**), portail de sciences humaines et sociales de langue française, permet de découvrir gratuitement les résumés ou d'accéder au texte intégral (sur abonnement) des articles de revues juridiques portant sur différents domaines (droit pénal, philosophie et théorie du droit, droit constitutionnel, droit économique, et droit de la concurrence) avec une couverture chronologique variable même si pour une grande partie

des revues, les collections démarrent à partir de 2001.

- Enfin des agrégateurs proposent des regroupements de revues électroniques (bouquets de revues) selon un critère soit thématique, soit éditorial. **HeinOnline**, base de données sur le droit américain, propose dans ses collections, le bouquet de revues "*Law Journal Library*" qui donne accès à plus de 2 800 titres de revue appartenant au domaine juridique.

- D'autres bouquets, plus généralistes, dans les domaines des sciences humaines et sociales, peuvent donner également accès à des titres de revues juridiques. C'est le cas de : **Academic Search Premier** (voir la fiche documentaire Jurisguide **Academic Search Premier**), qui est à la fois une base de données et un bouquet de revues, **Cambridge Core (voir la fiche documentaire Jurisguide Cambridge Core)**, **JSTOR (voir la fiche documentaire Jurisguide JSTOR collection de droit)**, **Oxford Academic Journals (voir la fiche documentaire Jurisguide Oxford Academic)**, **Taylor & Francis**, **Wiley Online Library** (voir la fiche documentaire Jurisguide **Wiley Intersciences - Wiley Online Library**). Ces bouquets de revues, accessibles sur abonnement, sont proposés dans de nombreuses bibliothèques. La page d'accueil permet généralement de visualiser la liste des périodiques contenus dans l'abonnement.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.